

COOPERATION INTERCOMMUNALE

SEDIF

Adhésion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la vallée de Chauvry et du syndicat intercommunal des eaux de la vallée (SIEV) du Sausseron

EXPOSE DES MOTIFS

Une demande d'adhésion au SEDIF (syndicat des eaux d'Ile-de-France) a été formulée par délibérations du comité syndical en date du 19 octobre 2011 du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la vallée de Chauvry et du conseil syndical en date du 26 octobre 2011 du SIEV (syndicat intercommunal des eaux de la vallée) du Sausseron.

Le comité syndical du SEDIF a approuvé ces demandes d'adhésion par délibération en date du 15 décembre 2011.

Conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune membre du SEDIF doit se prononcer sur l'admission de tout nouveau membre au syndicat.

Je vous propose donc d'accepter l'adhésion du SIAEP de la vallée de Chauvry et du SIEV du Sausseron au SEDIF.

P.J. : délibération du SEDIF.

**COOPERATION INTERCOMMUNALE
SEDIF**

Adhésion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la vallée de Chauvry et du syndicat intercommunal des eaux de la vallée (SIEV) du Sausseron

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-18, L.5212-1 et suivants,

vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 modifiée relative à l'amélioration de la décentralisation,

vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

considérant la demande d'adhésion au SEDIF formulée par délibérations du comité syndical du 19 octobre 2011 du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la vallée de Chauvry et du conseil syndical du 26 octobre 2011 du SIEV (syndicat intercommunal des eaux de la vallée) du Sausseron,

vu la délibération du 15 décembre 2011 du comité du SEDIF approuvant ces demandes d'adhésion, ci-annexée,

considérant que les communes membres du SEDIF doivent se prononcer sur ces adhésions,

DELIBERE

(par 43 voix pour et 1 voix contre)

ARTICLE UNIQUE : ACCEPTE l'adhésion du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la vallée de Chauvry et du SIEV (syndicat intercommunal des eaux de la vallée) du Sausseron au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

RECU EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 FEVRIER 2012